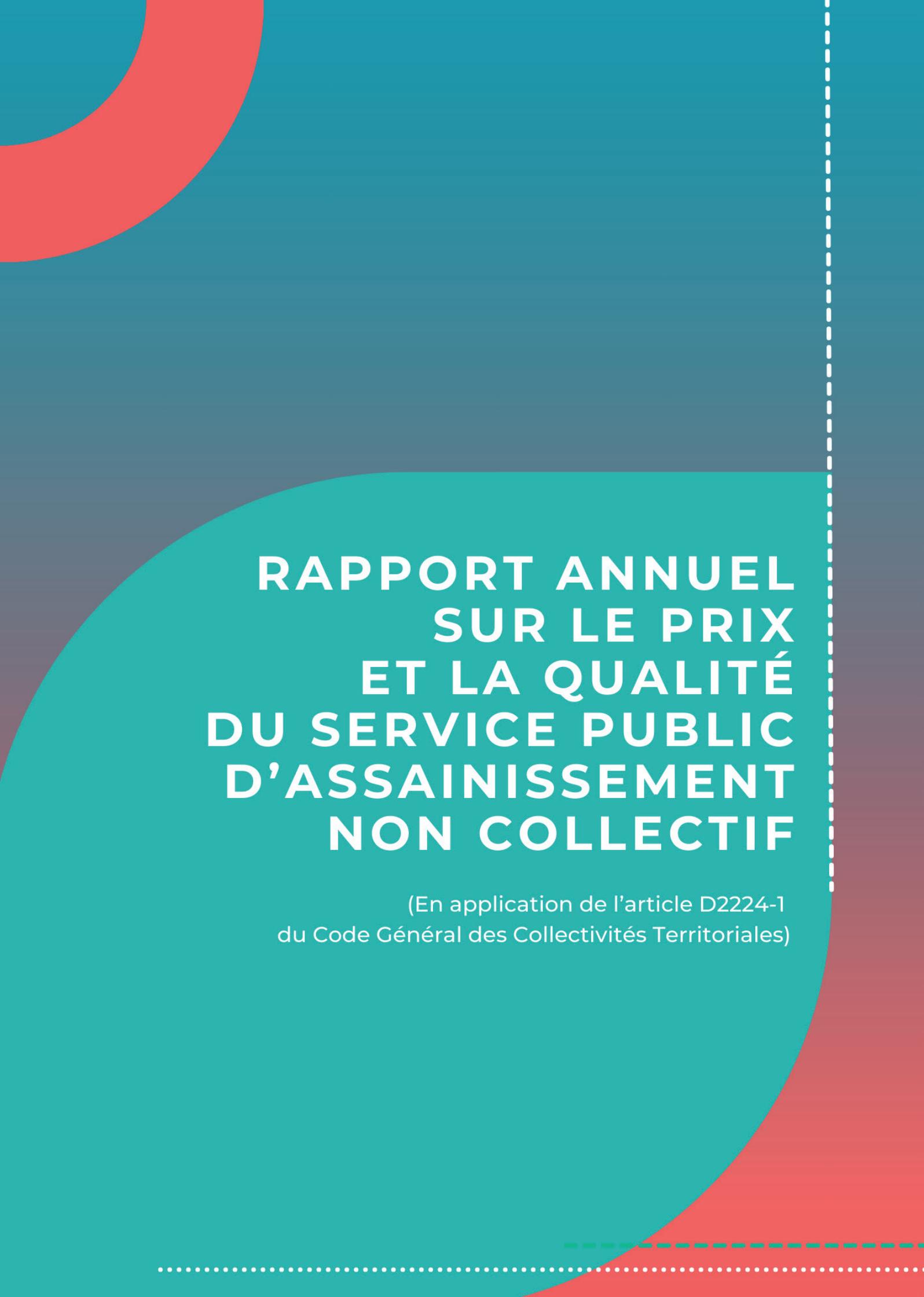




2023

**RAPPORT SUR LE PRIX ET
LA QUALITÉ DU SERVICE**



**RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX
ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF**

(En application de l'article D2224-1
du Code Général des Collectivités Territoriales)

SOMMAIRE

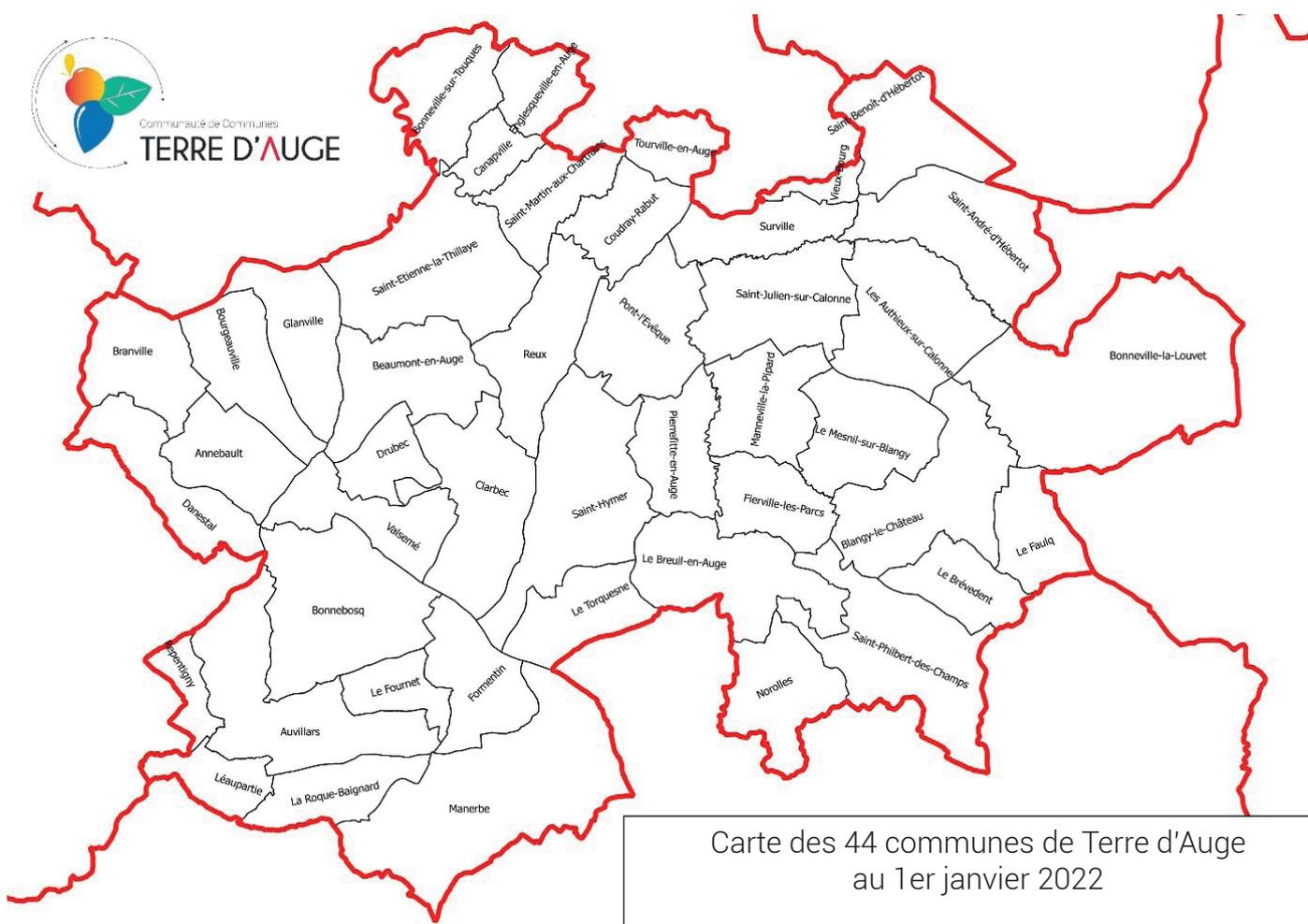
CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE	...	04
Données sur le SPANC	...	04
Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	...	04
Les missions du SPANC	...	05
INDICATEURS TECHNIQUES	...	07
Diagnostic des installations d'assainissement non collectif existantes	...	07
Contrôles des installations neuves et des réhabilitations	...	08
Subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie	...	09
Evolution du nombre de contrôles	...	09
Indicateurs de performance	...	10
INDICATEURS FINANCIERS	...	11
Dépenses et recettes de fonctionnement en 2022	...	11
Dépenses et recettes d'investissement en 2022	...	11

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

Données sur le SPANC

La loi du 3 janvier 1992 dite «loi sur l'eau» oblige les collectivités à effectuer le contrôle des installations d'assainissement non collectif de toutes les habitations existantes et en projet sur leur territoire. Cette loi a été renforcée par la loi 2006-1772 du 30 décembre 2006 en apportant de nombreuses précisions sur la réalisation de ce contrôle.

Pour répondre à cette obligation, Terre d'Auge a mis en place le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) le 1er janvier 2006. Ce service intervient sur les 44 communes adhérentes à la Communauté de Communes en 2019. Ce territoire compte 19 569 habitants (INSEE 2021) et environ 6 500 installations d'assainissement non collectif.



Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Cet indicateur permet de mesurer la maîtrise des pollutions domestiques diffuses et d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif. Il permet donc de définir quelles missions (obligatoires et/ou facultatives) sont exercées par le SPANC. Pour chaque mission mise en œuvre, des points sont attribués, comme défini dans les tableaux suivant. Le résultat est compris entre 0 et 140.

Les éléments indiqués au point B sont pris en compte si la somme des éléments indiqués au point A atteint 100.

A	Caractéristiques	Nombre de points à attribuer	Nombre de points attribués au SPANC
Éléments obligatoires pour la mise en place du SPANC	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par délibération.	+20	+20
	Application d'un règlement du SPANC approuvé par délibération.	+20	+20
	Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de 8 ans.	+30	+30
	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations.	+30	+30
	TOTAL	+ 100	+100

B	Caractéristiques	Nombre de points à attribuer	Nombre de points attribués au SPANC
Éléments facultatifs du SPANC	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations.	+10	0
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations.	+20	0
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	+10	0
	TOTAL	+40	0

Pour l'année 2023, l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est de $A + B = 100$ sur 140, le service exerçant les missions obligatoires qui lui incombent mais pas les missions facultatives.

Les missions du SPANC

Diagnostic des installations d'assainissement non collectif existantes

Le SPANC réalise sur son territoire une étude diagnostique des installations d'assainissement non collectif existantes. Cette étude a pour objectif de vérifier le fonctionnement de chaque installation.

Ce contrôle est basé sur les critères d'évaluation précisés dans l'annexe II de l'arrêté du 27 avril 2012, relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif, précisant les points engendrant une non-conformité, parmi ceux-là :

- L'absence d'installation
- Une installation incomplète et/ou inaccessible
- Une installation significativement sous-dimensionnée
- Un risque de contact humain avec les eaux usées
- Un défaut de fermeture

Chaque visite donne lieu à la rédaction d'un rapport détaillé, indiquant les caractéristiques de l'installation, les conclusions du contrôle avec notamment des recommandations pour un meilleur fonctionnement de l'installation et les conseils d'entretien. Ce compte rendu est ensuite transmis au propriétaire de l'habitation.

Contrôle de conception et d'implantation

Ce contrôle est réalisé à l'occasion d'une demande de permis de construire (PC), d'une déclaration préalable (DP) ou d'un projet de réhabilitation de l'assainissement non collectif.

Il a pour but de vérifier que le projet est conforme à l'arrêté du 7 septembre 2009, modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif.

Lors de la réception d'un dossier de demande d'installation d'assainissement non collectif, une vérification du caractère complet du dossier est effectuée. Les différents documents joints au dossier (étude de sol, plan de masse, plan en coupe, etc.) sont analysés. Ainsi, sont vérifiés les distances règlementaires, l'implantation des dispositifs d'assainissement et d'eaux pluviales, le dimensionnement de la filière, etc. Le cas échéant, des modifications ou informations peuvent être demandées.

Un avis technique sur le dossier est apporté par le SPANC avant d'être transmis au propriétaire.

Contrôle d'exécution des travaux

Il consiste à réaliser une visite sur le terrain afin de contrôler la mise en place de la filière d'assainissement. Ainsi, l'implantation du dispositif, la nature des matériaux, les pentes... sont vérifiées conformément au DTU 64-1 (révisé en mars 2007, puis en août 2013). Pour chaque type de filière d'assainissement individuel, le contrôle du dispositif est réalisé avant remblaiement.

Cependant, il est fréquemment utile de demander des photos au terrassier lorsque des modifications sont demandées ou lorsque des éléments de la filière sont manquants lors de la visite (notamment la mise en place de l'extracteur sur la ventilation d'extraction des gaz de la fosse).

Suite à ce contrôle, un certificat est émis et envoyé au propriétaire.

INDICATEURS TECHNIQUES

Diagnostic des installations d'assainissement non collectif existantes

En 2023, 548 installations d'assainissement non collectif existantes ont été contrôlées. Sur ces 548 contrôles réalisés, 207 ont été effectués dans le cadre d'une vente immobilière.

Contrôles réalisés dans le cadre d'une vente immobilière

Commune	Installation ne présentant pas de défauts	Installation acceptable avec recommandations	Installation non conforme	Installation non conforme présentant un risque pour la santé des personnes	Absence d'installation	Total général
ANNEBAULT	0	0	1	1	0	2
AUVILLARS	0	1	1	2	0	4
BEAUMONT-EN-AUGE	0	0	0	1	0	1
BLANGY-LE-CHATEAU	0	0	3	0	2	5
BONNEBOSQ	0	0	1	0	0	1
BONNEVILLE-LA-LOUVET	2	0	3	2	0	7
BONNEVILLE-SUR-TOUQUES	1	2	3	1	0	7
BOURGEAUVILLE	0	0	2	0	0	2
BRANVILLE	4	0	2	0	1	7
CANAPVILLE	1	0	1	0	0	2
CLARBEC	1	0	2	1	0	4
DANESTAL	3	0	2	2	1	8
DRUBEC	0	1	0	1	0	2
ENGLESQUEVILLE-EN-AUGE	0	1	1	0	0	2
FORMENTIN	1	0	3	0	0	4
GLANVILLE	0	0	1	0	0	1
LA ROQUE-BAIGNARD	0	0	1	0	1	2
LE BREUIL-EN-AUGE	0	1	6	6	0	13
LE BREVEDENT	1	0	2	1	0	4
LE FAULQ	0	0	5	0	0	5
LE MESNIL-SUR-BLANGY	0	0	2	1	0	3
LE TORQUESNE	2	1	4	1	0	8
LEAUPARTIE	0	0	1	0	0	1
LES AUTHIEUX-SUR-CALONNE	0	1	4	2	1	8
MANERBE	1	0	1	1	1	4
MANNEVILLE-LA-PIPARD	1	0	3	0	0	4
NOROLLES	0	0	2	1	0	3
PIERREFITTE-EN-AUGE	0	0	0	1	0	1
PONT-L'EVEQUE	1	1	5	5	1	13
REUX	1	0	1	0	0	2
SAINT-ANDRE-D'HEBERTOT	0	2	1	1	0	4
SAINT-BENOIT-D'HEBERTOT	2	0	3	1	0	6
SAINT-ETIENNE-LA-THILLAYE	3	1	3	4	0	11
SAINT-HYMER	1	1	10	5	1	18
SAINT-JULIEN-SUR-CALONNE	0	0	4	1	0	5
SAINT-MARTIN-AUX-CHARTRAINS	0	2	6	3	0	11
SAINT-PHILBERT-DES-CHAMPS	0	0	2	1	0	3
SURVILLE	0	1	3	4	0	8
TOURVILLE-EN-AUGE	1	1	2	1	0	5
VALSEME	0	0	3	1	1	5
VIEUX-BOURG	0	0	1	0	0	1
Total général	27	17	101	52	10	207

Contrôles de bon fonctionnement hors vente immobilière réalisés

Des contrôles de bon fonctionnement des installations, hors vente immobilière, peuvent être réalisés. Il peut s'agir de suspicion de pollution, d'un contrôle pour le montage d'un dossier de demande de subvention, d'une demande des communes ou dans le cadre de la campagne de contrôle périodique que réalise la communauté de commune sur l'ensemble de son territoire.

Étiquettes de lignes	Installation ne présentant pas de défauts	Installation acceptable avec recommandations	Installation non conforme	Installation non conforme présentant un risque environnemental	Installation non conforme présentant un risque pour la santé des	Absence d'installation	Total général
BONNEVILLE-SUR-TOUQUES		1					1
CLARBEC					1		1
FORMENTIN	4	15	42		15	13	89
LE FOURNET	1	2	11				14
MANERBE			2				2
MANNEVILLE-LA-PIPARD	4	6	64	1	17	12	104
SAINT-ANDRE-D'HEBERTOT	5	12	88	3	8	12	128
SAINT-ETIENNE-LA-THILLAYE					1		1
SAINT-HYMER					1		1
Total général	14	36	207	4	43	37	341

Contrôles des installations neuves et des réhabilitations

Le contrôle des installations neuves et des réhabilitations s'opère en deux étapes :

- Le contrôle de conception et d'implantation (CCI) permet de vérifier que le projet est conforme à la réglementation, sur la base d'une étude de définition de filière et des plans de masse et en coupe de l'installation projetée
- Une fois le chantier réalisé, et avant la fermeture des tranchées, le contrôle de bonne exécution des travaux (CBET) permet de s'assurer que la réalisation est conforme à la conception validée dans le CCI

Contrôles de conception et d'implantation :

ANNEBAULT	3	LE TORQUESNE	2
AUVILLARS	2	LEAUPARTIE	1
BONNEBOSQ	3	LES AUTHIEUX-SUR-CALONNE	9
BONNEVILLE-LA-LOUVET	6	MANERBE	1
BONNEVILLE-SUR-TOUQUES	7	MANNEVILLE-LA-PIPARD	2
BOURGEAUVILLE	5	NOROLLES	2
BRANVILLE	2	PIERREFITTE-EN-AUGE	4
CANAPVILLE	5	PONT-L'EVEQUE	5
CLARBEC	7	REPENTIGNY	3
DANESTAL	1	REUX	3
DRUBEC	1	SAINT-ANDRE-D'HEBERTOT	4
FIERVILLE-LES-PARCS	2	SAINT-BENOIT-D'HEBERTOT	3
FORMENTIN	3	SAINT-ETIENNE-LA-THILLAYE	6
GLANVILLE	3	SAINT-HYMER	10
LA ROQUE-BAIGNARD	2	SAINT-JULIEN-SUR-CALONNE	2
LE BREUIL-EN-AUGE	1	SAINT-MARTIN-AUX-CHARTRAINS	10
LE BREVEDENT	1	SAINT-PHILBERT-DES-CHAMPS	3
LE FAULQ	4	SURVILLE	8
LE FOURNET	1	TOURVILLE-EN-AUGE	5
LE MESNIL-SUR-BLANGY	3	VALSEME	5
		Total général	150

Contrôles de bonne exécution des travaux :

ANNEBAULT	1	LE FAULQ	5
AUVILLARS	2	LE MESNIL-SUR-BLANGY	2
BEAUMONT-EN-AUGE	2	LE TORQUESNE	6
BLANGY-LE-CHATEAU	3	LES AUTHIEUX-SUR-CALONNE	6
BONNEBOSQ	5	MANERBE	1
BONNEVILLE-LA-LOUVET	6	MANNEVILLE-LA-PIPARD	2
BONNEVILLE-SUR-TOUQUES	5	PIERREFITTE-EN-AUGE	3
BOURGEAUVILLE	1	PONT-L'EVEQUE	1
BRANVILLE	2	REPENTIGNY	1
CANAPVILLE	5	REUX	2
CLARBEC	4	SAINT-ANDRE-D'HEBERTOT	1
DANESTAL	1	SAINT-BENOIT-D'HEBERTOT	2
DRUBEC	2	SAINT-ETIENNE-LA-THILLAYE	7
ENGLESQUEVILLE-EN-AUGE	1	SAINT-HYMER	11
FIERVILLE-LES-PARCS	1	SAINT-JULIEN-SUR-CALONNE	2
FORMENTIN	5	SAINT-MARTIN-AUX-CHARTRAINS	3
GLANVILLE	4	SAINT-PHILBERT-DES-CHAMPS	7
LE BREUIL-EN-AUGE	2	SURVILLE	7
LE BREVEDENT	1	TOURVILLE-EN-AUGE	4
		Total général	126

Subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

L'Agence de l'Eau Seine Normandie propose des subventions pour les travaux de réhabilitation de l'assainissement non collectif dans le cadre de son 11ème programme d'intervention (2019-2024).

La mise en place de ces subventions est réalisée sous forme d'une opération groupée organisée par le SPANC, qui doit présenter au moins 15 dossiers par demande. Le soutien est forfaitaire et s'élève à 6 000 € par installation (dans la limite du montant des travaux), et 50% du coût de l'étude.

Grâce au SPANC en 2023, 20 dossiers de demande de réhabilitation ont été soutenus.

Evolution du nombre de contrôles

Le tableau ci-dessous représente le nombre de diagnostics et de contrôles effectués chaque année depuis 2016 :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Diagnostic des installations d'assainissement non collectif existantes	262	546	378	293	317	375	278	548
Contrôle de conception et d'implantation	181	170	210	212	186	231	165	150
Contrôle de bonne exécution des travaux	87	54	110	148	114	156	141	126

Indicateurs de performance

Cet indicateur de performance est le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif. Il est déterminé par le rapport, exprimé en pourcentage, entre :

- Le nombre d'installations déclarées conformes suite aux contrôles auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement,
- Le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée	3 584	3 857	4 004	4 365	4 744	5 111	5 570	5 901	6 429
Nombre total d'installations contrôlées	5 362	5 711	6 311	6 799	7 240	7 671	8 212	8 631	9 305
Taux de conformité	66.84%	67.54%	63.44%	64.20%	65.52%	66.63%	67,83%	68,37 %	69.09 %

INDICATEURS FINANCIERS

Le service n'est pas assujéti à la TVA.

Dépenses et recettes de fonctionnement en 2023

A partir du 1er juillet 2022, la délibération du Conseil Communautaire n°CC-DEL-2022-053 du 14 avril 2022 fixe les nouvelles redevances :

- Le diagnostic d'un système d'assainissement existant : 110 €
- Le diagnostic vente : 300 €
- Le contrôle de conception et d'implantation suivi du contrôle de bonne exécution des travaux :
- Le contrôle de conception et d'implantation : 110 €
- Suivi du contrôle de bonne exécution des travaux : 110 €

Dépenses de fonctionnement 2023	
Type d'opération	Total
Charges à caractère général (prestations)	42 051,66 €
Charges de personnel	54 779,71 €
Autres charges de gestion courante	3 252,04 €
Charges exceptionnelles	0 €
Amortissements	526,86 €
Provisions	77,16 €
Total général	109 238,67 €

Recettes de fonctionnement 2023	
Type d'opération	Total
Redevances	106 155 €
Dotations, subventions, participations	0 €
Produits exceptionnels	0 €
Total général	106 155 €

Dépenses et recettes d'investissement en 2023

Dépenses d'investissement 2023	
Type d'opération	Total
Opérations pour compte de tiers	93 419 €
Immobilisations corporelles	853,08 €
Total général	94 272,08 €

Recettes d'investissement 2023	
Type d'opération	Total
Opérations pour compte de tiers	93 419 €
Opérations d'ordre	526,86 €
Dotations, fonds divers	187,05 €
Total général	108 065,93 €

Fait à Pont l'Evêque, le 30/09/2024

Le président de la commission Environnement
Joël LEBRUN

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

(En application de l'article D2224-1
du Code Général des Collectivités Territoriales)

SOMMAIRE

SYNTHESE ... 14

Les compétences et le territoire ... **14**

Collecte en porte à porte et points d'apport volontaire ... **14**

Transfert et traitement des déchets issus de la collecte en porte à porte et en
apport volontaire ... **16**

Les déchetteries ... **16**

Modalités d'exploitation ... **19**

Eco-organismes ... **19**

INDICATEURS TECHNIQUES

Tonnages des collectes en PAP et PAV ... **20**

Tonnages collectés en déchetteries ... **20**

Indice de réduction des quantités de déchets ... **21**

Filières de traitement des déchets collectés en déchetteries ... **21**

Localisation, capacité et exploitants des unités de traitement ... **23**

Tri des emballages ... **23**

Valorisation des emballages ménagers ... **24**

Traitement des ordures ménagères résiduelles ... **26**

Prévention et réduction de l'impact de la gestion des déchets ... **26**

INDICATEURS FINANCIERS ... 27

Coût aidé ... **27**

SYNTHÈSE

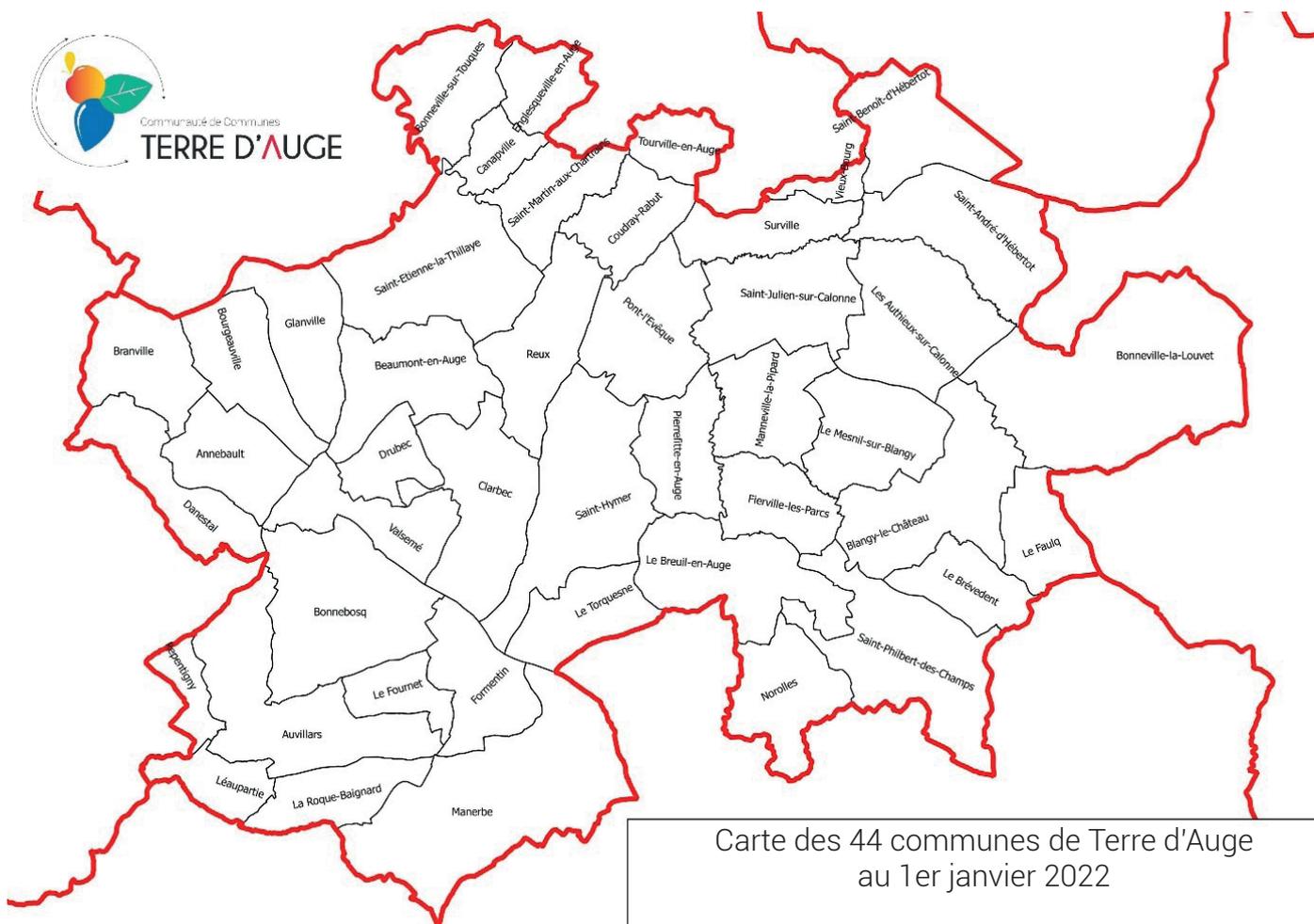
Les compétences

La Communauté de communes Terre d'Auge (CCTA) est compétente en matière de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

CCTA a transféré sa compétence traitement au SEVEDE (Syndicat d'Élimination et de Valorisation Énergétique des Déchets de l'Estuaire).

Le territoire

CCTA se compose de 44 communes qui rassemblent 19 400 habitants (INSEE 2019).



Collecte en porte à porte et points d'apport volontaire

Ci-après, est présenté le schéma de synthèse de l'organisation de la collecte et de l'évacuation des déchets sur le territoire de la Communauté de Communes.

La collecte en points de regroupement

Une centaine de points de regroupement sont disposés sur la totalité du territoire de CCTA, afin de permettre aux foyers ne disposant pas d'une collecte en porte à porte de pouvoir y déposer leurs déchets ménagers (OMr et CS).

La collecte du verre en point d'apport volontaire

Une soixantaine de colonnes, aériennes et enterrées, sont disposées sur le territoire afin de collecter le verre. Ces colonnes ont une capacité de stockage allant de 3 à 4 m³, qui sont collectées régulièrement, en fonction de leur remplissage.

Transfert et traitement des déchets issus de la collecte en porte à porte et en apport volontaire

Les ordures ménagères résiduelles (OMr) et la collecte sélective (CS)

Ces deux catégories de déchets transitent par le centre de transfert du SEVEDE, situé à Touques. L'objectif d'un centre de transfert est de massifier les tonnages et optimiser le transport vers les sites de traitement.

Les camions étant bi-compartmentés, lors du vidage, un flux seulement est déversé à chaque fois, chose rendue possible par un système de « guillotine » intégré dans les bennes des camions et permettant au moment de l'ouverture arrière de la benne de contenir le flux non désiré à l'intérieur pendant que l'autre se vide dans la trémie du quai de transfert.

Les OMr sont ensuite acheminées, par camion dits « FMA » (Fond Mouvant Automatisé) vers l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) Ecostu'air ou Incinérateur, du SEVEDE, situé à Saint Jean de Folleville, au pied du Pont de Tancarville en Seine-Maritime (76).

Les déchets issus de la CS sont dirigés vers le centre de tri Sein'Estuaire, exploité par IPODEC (groupe Veolia) au Havre pour y être séparés par famille de matériaux puis expédiés vers les divers repreneurs pour être recyclés.

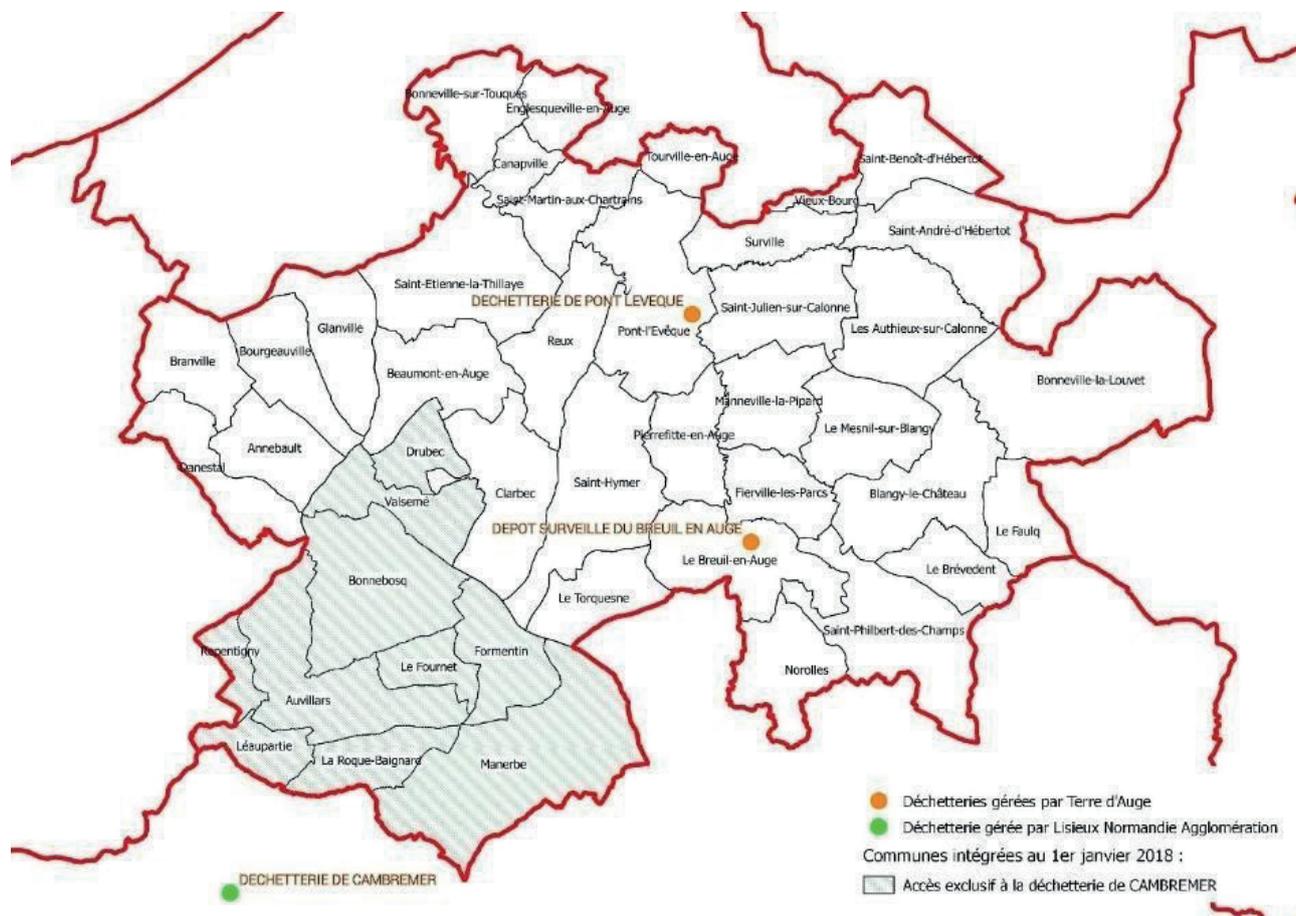
Le verre, après collecte par la société Mineris, est acheminé directement vers le site d'Occidental Sea Glass à Saint Vigor d'Ymonville (76) pour y être recyclé.

Les déchetteries

CCTA exploite en haut de quai deux sites, la déchetterie située sur la commune de Pont-l'évêque, et un dépôt surveillé situé sur la commune du Breuil en Auge.

Ces deux sites sont ouverts exclusivement aux habitants de 36 des 44 communes. Pour les 8 communes restantes, une convention a été passée entre CCTA et Lisieux Normandie Agglomération, afin que les habitants puissent accéder à la déchetterie de Cambremer, plus proche géographiquement que celle de Pont-l'évêque.

Trois agents sont employés à temps complet et un quatrième à temps non-complet, pour la gestion de ces deux sites, complétés par du renfort en intérim sur les périodes d'activité importante ou pendant les congés.



Déchetterie Terre d'Auge située à Pont-l'Évêque

Ce site dispose de 11 bennes à quai, accueillant les flux suivants :

Flux de matière	Nombre de bennes
Bois	2
Ferraille	1
Cartons	2
Encombrants incinérables	1
Encombrants enfouissables	1
Mobilier	1
Gravats	2
Déchets Industriels Banals (DIB)	1

En complément de ces bennes à quai, le site dispose d'une plateforme de dépôt au sol pour les déchets verts (tonte, branchages).

Une benne accueillant les déchets d'Amiante est également présente, par un accès au sol.

2 armoires spécifiques accueillent des déchets diffus spécifiques. D'autres flux sont également présents, collectés dans des contenants différents en fonction de leur nature et de leur taille :

- Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (DEEE)
- Lampes et Néons
- Piles et batteries
- Huiles minérales et végétales
- Cartouches d'encre
- Capsules Nespresso

La déchetterie est ouverte du lundi au samedi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h, sauf le jeudi matin, ce créneau étant réservé pour l'entretien et le nettoyage du site, ainsi que les dimanche et jours fériés.

Dépôt surveillé Terre d'Auge au Breuil en Auge

Ce site se compose d'une aire de dépôt au sol des déchets verts et de 3 bennes à quai :

- Encombrants
- Cartons
- Ferraille

Ce site est ouvert de 14h à 17h le 1er samedi du mois sur la période du 01/11 au 31/03, et tous les mercredis et samedis de 14h à 17h du 01/04 au 31/10.

Accès des professionnels sur la déchetterie

Les particuliers, les associations et les services techniques des communes membres effectuent leurs dépôts à titre gratuit.

Les professionnels doivent eux s'acquitter, à réception de la facture, des sommes à payer pour leurs dépôts effectués en déchetterie et enregistrés dans un logiciel spécifique, via un badge d'accès nominatif.

La facturation se fait par flux, selon les tarifs suivants :

Matériaux	Professionnels du territoire	Professionnels hors territoire
Cartons	4 €/m3	6 €/m3
Bois	12 €/m3	14 €/m3
Ferraille	Gratuit	Gratuit
Amiante	110 €/m3	120 €/m3
Déchets verts	20 €/m3	22 €/m3
Encombrants incinérables	25 €/m3	27 €/m3
Encombrants enfouissables	30 €/m3	32 €/m3
Gravats	40 €/m3	42 €/m3
DIB	100 €/m3	110 €/m3
DDS	1.60 €/kg	1.60 €/kg

Les dépôts ne peuvent pas excéder 2 m3/jour/usager pour les particuliers, 4 m3/jour/entreprise pour les professionnels.

Pour les déchets amiantés, une prise de rendez-vous préalable avec filmage des déchets est obligatoire. Les dépôts sont limités à 1 m3/semaine, pour tous les usagers.

Modalités d'exploitation

Dénomination du marché	Titulaire	Début du contrat	Fin du contrat
Collecte en porte à porte et transport des ordures ménagères et assimilées et des recyclables	COVED	01/07/2017	30/06/2025
Collecte en porte à porte et transport des ordures ménagères et assimilées et des recyclables	VEOLIA	01/12/2021	30/11/2025
Transport et tri des déchets recyclables issus de la collecte sélective	IPODEC	01/04/2020	31/03/2026
Collecte sélective du verre en apport volontaire, transport du verre et lavage des colonnes	MINERIS	01/04/2020	31/03/2026
Fourniture de sacs pour la collecte des emballages ménagers	BARBIER	10/10/2022	09/10/2026
Enlèvement, traitement et/ou valorisation des encombrants collectés en déchetterie	VEOLIA	01/04/2019	31/03/2025
Enlèvement, traitement et/ou valorisation du bois collecté en déchetterie	COVED	01/04/2019	31/03/2025
Enlèvement, traitement et/ou valorisation des gravats collecté en déchetterie	JMR	01/04/2019	31/03/2025
Enlèvement, traitement et/ou valorisation des déchets verts collecté en déchetterie	JMR	01/04/2019	31/03/2025
Enlèvement, traitement et/ou valorisation des métaux collecté en déchetterie	PASSENAUD	01/04/2019	31/03/2025
Enlèvement, traitement et/ou valorisation des cartons collecté en déchetterie	PASSENAUD	01/04/2019	31/03/2025
Enlèvement, traitement et/ou valorisation des déchets dangereux des ménages collecté en déchetterie	MADELINE	01/04/2019	31/03/2025
Enlèvement, traitement et/ou valorisation des déchets amiantés collecté en déchetterie	VEOLIA	01/04/2019	31/03/2025

Eco-organismes

CCTA adhère aux éco-organismes suivants :

Eco-organismes	Déchets concernés	Missions
CITEO (anciennement Eco-emballages et Ecofolio)	Emballages ménagers	Organiser le dispositif national du tri et du recyclage : mieux trier, recycler plus et réduire les emballages ménagers
	Papiers	Inciter au geste de tri, orienté vers une collecte financièrement maîtrisée, faire de l'éco-conception la base de toute production
Ecosystem	DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	Collecte et recyclage
	Lampes et tubes usagés	Collecte et recyclage
EcoDDS	Déchets Diffus Spécifiques	Collecter et traiter les déchets chimiques des particuliers
Corepile	Piles et accumulateurs	Collecte et recyclage
Eco-mobilier	Déchets d'ameublement	Collecte et recyclage

INDICATEURS TECHNIQUES

Tonnages des collectes en PAP et PAV

Les tonnages collectés en 2023, en comparaison avec l'année précédente sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Flux	Tonnages 2022	Tonnages 2023	Ratio 2023 kg/an/hab (population municipale)	Evolution 2022/2023	
				En tonnes	En %
OMr	4 790	4 768	245,8	-22	-0,46 %
Emballages et papiers	770	819	42,2	+49	+6,36 %
Verre	829	850	43,81	+21	+2,53 %

Tonnages des collectes en déchetteries

Dans le tableau suivant, sont indiqués les tonnages collectés sur les deux sites de CCTA :

Flux	Tonnage 2022	Tonnage 2023	Ratio 2023 kg/an/hab (population municipale)	Evolution 2022/2023	
				En tonnes	En %
Déchets Verts	6 246	7 205,16	371,4	+ 959,16	+ 15,36 %
Gravats	3 250,1	3 248,65	167,46	-1,45	-0,05 %
DIB	808,2	641,32	33,06	-166,88	-20,64 %
Encombrants enfouissables	1 355,4	1 174,35	60,53	-181,05	-13,36 %
Encombrants incinérables	791,3	788,48	40,64	-2,82	-0,36 %
Bois	1 003,7	956,32	49,29	-47,38	-4,72 %
Ferraille	368,4	318,76	16,43	-49,64	-13,48 %
Cartons	346	334,76	17,26	-11,24	-3,25 %
DEEE	231,4	251,78	12,98	+ 20,38	+ 8,81 %
Amiante	39,9	30,04	1,55	-9,86	-24,72 %
DDS	41	55,57	2,86	+ 14,57	+ 35,54 %
Mobilier	438,6	467,90	24,12	+ 29,3	+ 6,68 %
Total	14 920	15 473	797,58	+ 553	+ 3,71 %

Indice de réduction des déchets

Les indices de réduction des tonnages en 2023, base 100 en 2010, sont indiqués dans le tableau suivant :

	Tonnages 2010	Population 2010	Ratio Kg / hab	Tonnages 2023	Population 2023 source INSEE 2019	Ratio Kg / hab	Indice de réduction sur les ratios par habitant
Ordures ménagères + emballages ménagers valorisables	5 786	15 278	378,71	5	19 400	287.99	-23.96%
Déchets ménagers et assimilés (PAP + PAV + Déchetterie)	12 839		840,36	21 894		1068.86	+27.19%
Déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage	1 330		87,05	13 55,4		60.53	-30.47%

Le territoire ayant fortement évolué depuis 2010, l'indice est calculé par rapport au ratio/habitant afin d'être le plus juste possible.

Filières de traitement des déchets collectés en déchetteries

	<p>Les tontes et les branchages, dit déchets verts, sont orientés vers une plateforme de compostage, située à La Folletière-Abenon (14), exploitée par ATOUT COMPOST, avant épandage agricole.</p>
	<p>Le bois est envoyé chez Collecti'vert à Ste-Marie-des-Champs (76), puis utilisé comme matière première par LINEX (Allouville-Bellefosse, 76) pour la production de panneaux de particules.</p>
	<p>Les déchets métalliques sont orientés vers la plateforme de tri située à Rocquancourt (14), exploitée par GDE. Après séparation des métaux ferreux, non ferreux, et des indésirables, la ferraille est ensuite broyée puis évacuée dans des aciéries où elle est fondue pour redonner un nouvel acier. Depuis le 1er avril 2019, les déchets sont transférés sur le site exploité par PASSENAUD à Hermival les Vaux (14).</p>
	<p>ECOSYSTEMES est l'éco-organisme en charge de la collecte et du traitement des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE). Ils sont séparés en 4 catégories :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gros Electroménagers Hors Froid traités à Aniche (59) par GALLOO • Gros Electroménagers Froids traités à Bruyères sur Oise (95) par REFINAL INDUSTRIES • Ecrans à Vernouillet (28) par GALLOO • Petits Appareils en Mélange à Gonesse (95) par VEOLIA-TRIADÉ <p>Ces déchets sont triés, démantelés, dépollués, et les matériaux (plastiques, métaux) sont récupérés pour être valorisés.</p>

 <small>AMIANTE / CIMENT</small>	<p>L'amiante lié à des matériaux inertes, conditionné en big bag, est orienté vers l'Installation de Stockage des Déchets Inertes à BILLY VALNOR (14 Valambray).</p>
 <small>BATTERIES</small>	<p>Les batteries sont acheminées à BLAINVILLE SUR ORNE (14), sur le site de Madeline. Elles sont broyées et l'acide est neutralisé. Les matières secondaires produites à partir des batteries (eau, plomb, plastique,...) sont réutilisées en interne (alimentation d'une serre tropicale) ou vendues dans les industries appropriées.</p>
 <small>CARTOUCHES ENCRE</small> et capsules «Nespresso»	<p>Les cartouches d'encre sont orientées sur une plateforme de regroupement à la Chevrolière (44), par LVL. Les cartouches en bon état sont reconditionnées et remises sur le marché. Les défectueuses sont démantelées pour récupérer les matériaux ou incinérées.</p> <p>Les capsules « Nespresso » sont broyées afin de séparer l'aluminium et le marc de café à Rungis (94), par COVED. L'aluminium est réutilisé en industrie et le marc de café est composté.</p>
 <small>TOUT-VENANT</small>	<p>Les encombrants sont séparés en deux flux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les encombrants dits « incinérables » sont orientés vers le centre de valorisation énergétique Ecostu'Air à Saint Jean de Folleville (76), exploité par OREADE pour le SEVEDE. • Les encombrants dits « enfouissables » sont acheminés vers l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux à Billy (14) exploitée par VALNOR.
 <small>CARTONS</small>	<p>Les cartons sont d'abord orientés vers une plateforme de tri à Hermival les Vaux (14), exploitée par PASSENAUD, avant d'être pressés en balles à la FLECHE (72). Les cartons sont ensuite transformés en pâte cellulosique, puis après séchage, ils deviennent de nouveaux emballages.</p>
 <small>GRAVATS/INERTES</small>	<p>Les gravats/inertes sont acheminés sur le site de la société PIEDNOIR à BLANGY LE CHATEAU (14).</p>
 <small>DÉCHETS DANGEREUX</small>	<p>Les DDM sont orientés vers la plateforme de pré-traitement, tri, transit de BLAINVILLE SUR ORNE (14), sur le site exploité par Yves MADELINE.</p> <p>Les traitements sont différents selon le type de déchets.</p>
 <small>LAMPES</small>	<p>Les lampes sont regroupées sur une plateforme à Saint Gilles (35) par SODICOME avant envoi vers les centres de recyclage.</p> <p>Elles sont broyées (ou brisées) dans une enceinte confinée. Après séparation des différents matériaux, les matières premières secondaires (verre, plastiques,...) sont réintroduites dans la fabrication de nouveaux produits (tubes fluorescents,...)</p>
 <small>PILES</small>	<p>Les piles et accumulateurs sont regroupés à Javené (35), chez CHIMIREC.</p> <p>Après être broyés, les matériaux sont séparés par 2 méthodes différentes en fonction des caractéristiques des piles. Le traitement se fait soit par voie thermique, soit par voie chimique.</p> <p>Les métaux récupérés sont ensuite réutilisés pour la fabrication d'objet de la vie courante comme des gouttières en zinc, des couverts en acier inoxydable,...</p>
  <small>HUILE VÉGÉTALE</small> <small>HUILE DE</small>	<p>L'huile végétale est regroupée sur la plateforme de BLAINVILLE SUR ORNE (14), par la société Yves MADELINE.</p> <p>Elle est ensuite valorisée en bio-carburant ou combustible par MJR Négoce (76).</p> <p>L'huile de vidange est régénérée à Lillebonne (76) par ECO HUILE.</p>

Toutes les informations relatives à la déchetterie de Cambremer, dont dépendent les 8 communes gérées par convention par Lisieux Normandie Agglomération, seront mentionnées dans leur rapport sur le prix et la qualité du service déchets réalisé, pour le territoire de l'ancien SIDMA, par Lisieux Normandie Agglomération.

Localisation, capacité et exploitants des unités de traitement

Le tableau ci-dessous référence certains lieux de traitement avec leurs capacités :

	Lieu de traitement	Exploitant	Type de traitement	Capacité
Ordures ménagères	Saint Jean de Folleville (76)	OREADE	Incineration (valorisation énergétique)	207 500 T/an Performance énergétique : 96%
Emballages ménagers	Le Havre (76)	VEOLIA IPODEC	Centre de tri	42 000 T/an
Encombrants enfouissables	Billy (14)	VEOLIA	Installation de stockage des Déchets Non Dangereux (Site d'enfouissement)	80 000 T/an
Encombrants incinérables	Saint Jean de Folleville (76)	OREADE	Incineration (valorisation énergétique)	207 500 T/an Performance énergétique : 96%
Bois	Allouville Bellefosse (76)	COLLECTIVERT LINEX	Valorisation matière	
Déchets verts	La Folletière – Abenon (14)	ATOUCOMPOST	Compostage puis épandage agricole	10 000 T/an
Ferraille	Hermival les Vaux (14)	PASSENAUD	Valorisation matière	
Amiante	Billy (14)	VEOLIA	Installation de Stockage des Déchets Dangereux (Site d'enfouissement)	80 000 T/an

Tri des emballages

En 2022, le centre de tri a traité environ 736t de déchets issus de la collecte sélective.

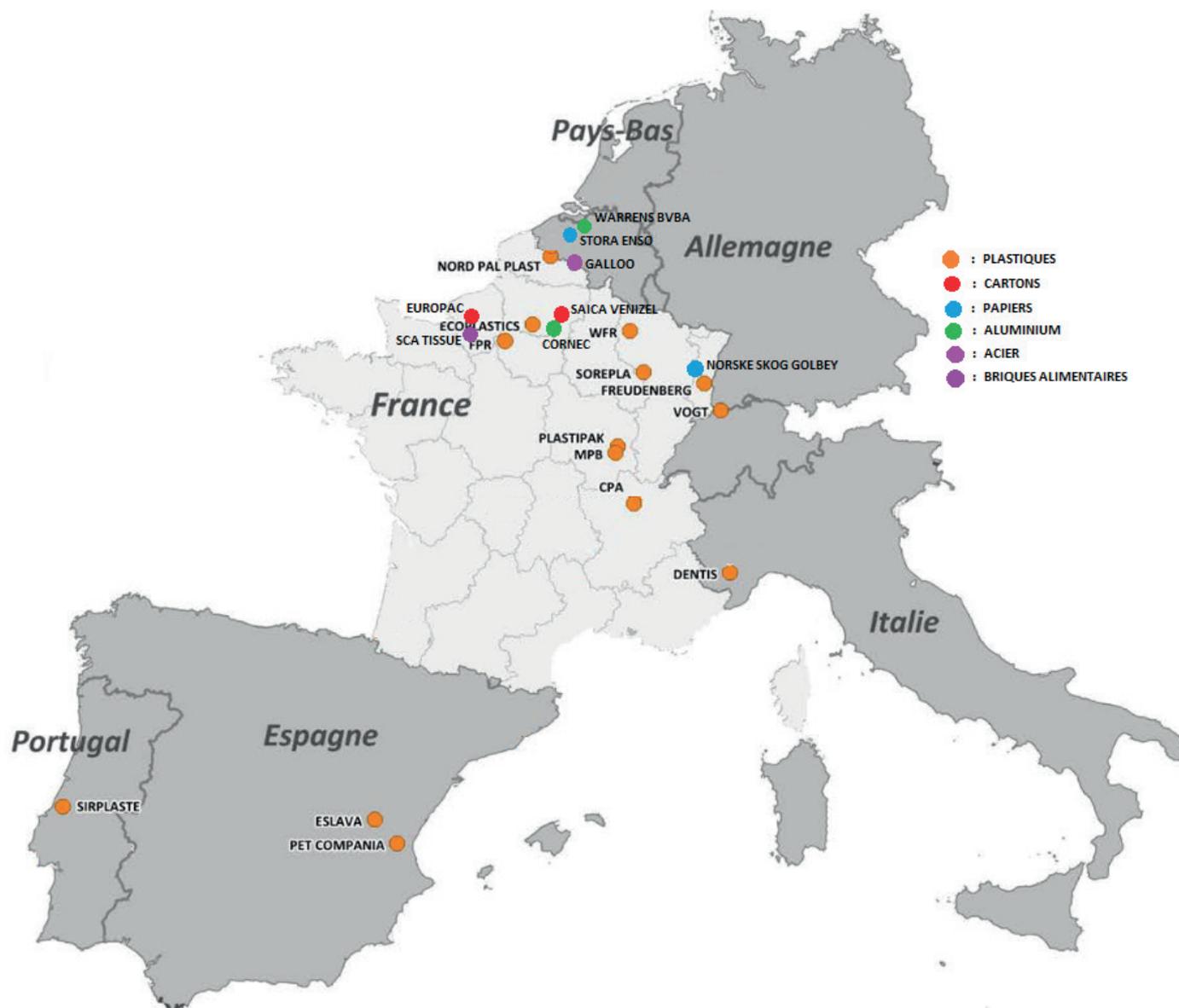
Le tableau suivant présente les tonnages de déchets issus de la collecte sélective sur le territoire de la communauté de communes Terre d'Auge pris en charge par le centre de tri en 2021 et 2022.

Flux	Tonnage 2022	Tonnage 2023	Ratio 2023 kg/an/hab (population municipale)	Evolution 2022/2023	
				En tonnes	En %
JRM	169,141	140,899	7,26	-28,242	-16,7 %
ACIER	26,257	35,949	1,85	+ 9,692	+ 36,91 %
ALU	4,161	4,408	0,22	+ 0,247	+ 5,94 %
ELA	11,225	20,354	1,05	+ 9,129	+ 81,33 %
EMR	137,103	158,101	8,15	+ 20,998	+ 15,31 %
FILM PE	22,497	26,871	1,38	+ 7,374	+ 19,44 %
PE/PP/PS	44,542	42,942	2,21	-1,6	-3,59 %
PET CLAIR	48,817	57,244	2,95	+ 8,427	+ 17,26 %
PET FONCÉ	14,615	15,621	0,80	+ 1,006	+ 6,88 %
REFUS DE TRI	257,949	260,903	13,45	+ 2,954	+ 1,14 %
Total	736,307	763,292	39,34	+ 26,985	+ 3,66 %

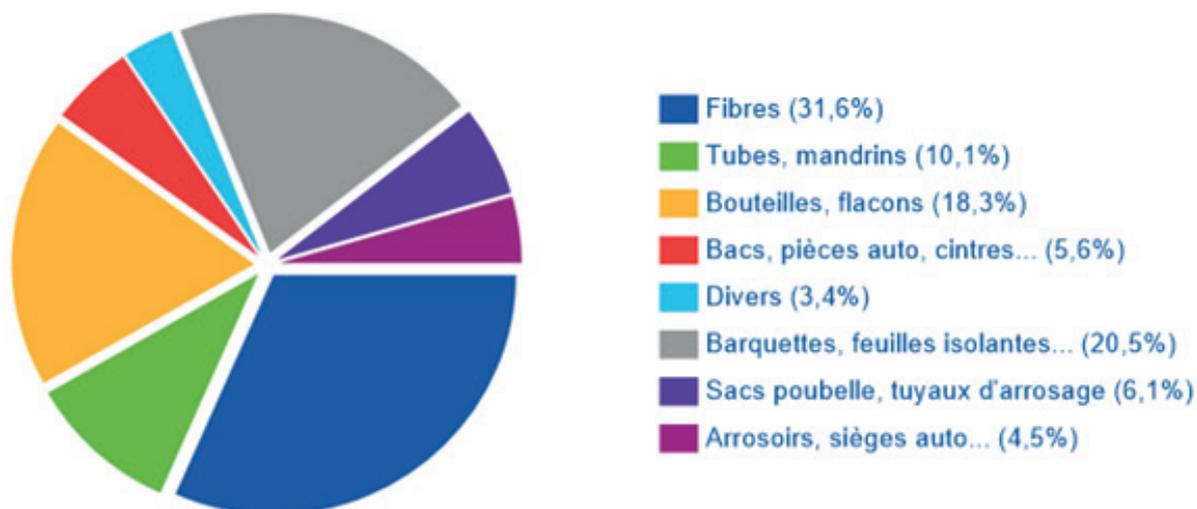
On note une augmentation quasi complète des tonnages recyclés et triés au centre de tri.

Valorisation des emballages ménagers

La carte ci-dessous localise les différentes entreprises de valorisation des emballages ménagers :



• 82% des emballages plastiques issus de la collecte sélective du territoire de CCTA sont recyclés en France. Les emballages ménagers en plastique sont lavés, séchés puis réduits en fibres et sont régénérés en produits suivants :



- Les emballages en acier sont triés, puis compactés en paquets. Expédié vers des aciéries, l'acier sert à la fabrication de bobines, de fil...
- Les emballages en aluminium sont triés puis compactés en balles, ils sont ensuite acheminés vers des recycleurs pour produire des alliages.
- Les cartons sont acheminés vers une papeterie où ils sont transformés en pâte cellulosique. Après séchage, les fibres ainsi obtenues sont transformées en feuilles de papier ou de carton.
- Les briques alimentaires sont envoyées vers des papeteries. Comme il s'agit d'emballages composites, les différents éléments qui les composent sont séparés.
- Les papiers (journaux/revues/magazines) sont transformés en pâte à papier. Cette pâte désencrée, égouttée puis séchée, est ensuite enroulée en bobines.
- Le verre est acheminé chez le recycleur où il est débarrassé de ses impuretés. Il est ensuite broyé pour devenir du calcin qui servira à la production de nouveaux emballages en verre.

Dans le cadre du barème F (2018-2023) de CITEO, les repreneurs des matériaux triés sont :

	Repreneur	Tonnages livrés en 2023
Plastiques	Valorplast (option filière)	172,707 t
Verre	OI FRANCE (option filière)	849,75 t
Aluminium	Véolia Propreté (option fédération)	9,5 t
Acier		42,02 t
Cartons		173,664 t
Briques alimentaires		28,66 t
Papiers		235,26 t

Les refus de tri sont acheminés vers l'unité de valorisation énergétique du SEVEDE pour être incinérés.

Traitement des ordures ménagères résiduelles

Dans le tableau ci-dessous figurent les tonnages annuels (y compris les refus de tri et les encombrants de déchetterie), traités par l'unité de valorisation énergétique du SEVEDE pour CCTA :

Année	Tonnages incinérés	Evolution par rapport à l'année précédente
2016	5 066	+ 7,08 %
2017	5 089	+ 0,45 %
2018	5 187	+1,93 %
2019	5 389	+ 3,89 %
2020	5 601	+ 3,93 %
2021	6 364	+ 13,62 %
2022	5 791	-9,01 %
2023	5 900	+ 1,88 %

Prévention et réduction de l'impact de la gestion des déchets

Afin de réduire l'impact de la gestion des déchets du territoire, la communauté de communes a engagé ou poursuivi plusieurs actions sur l'année 2023 :

- Vente de composteurs
- Animations scolaires
- Suivi de collecte
- Sensibilisation grand public

INDICATEURS FINANCIERS

Ligne de la matrice	FLUX DE DECHETS							Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie - PLV	Déchets en déchèterie - LBEA	Déchets en déchèterie - Lisieux	Autres services - Benne GdV2	
Charges de structure	39 551	2 726	40 131	53 161	1 823	6 410	518	144 318
Communication	164	82	491	82	-	-	-	818
Prévention	6 072	-	7 203	2 834	90	-	-	16 198
Pré-collecte	12 565	6 086	31 153	-	-	-	-	49 804
Collecte	621 390	44 015	307 329	129 370	21 033	-	9 512	1 132 648
Transfert/Transport	-	-	-	228 142	4 209	-	-	232 351
Compostage	-	-	-	200 469	5 760	-	-	206 229
Incinération	-	-	-	-	-	-	-	-
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	-	-	-	11 964	-	-	-	11 964
[REG] Transfert/Transport - Traitement des déchets non dangereux	-	-	-	404 187	2 406	-	-	406 593
[REG] Transport/Tri et conditionnement des recyclables	-	-	348 407	-	-	-	-	348 407
TOTAL CHARGES	679 741	52 908	734 713	1 030 208	35 320	6 410	10 030	2 549 330

CCTA fonctionne en fiscalité directe, c'est-à-dire qu'elle détermine un produit attendu en votant un taux. Les services fiscaux prélèvent la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) auprès des contribuables en appliquant le taux voté sur le foncier bâti des bâtiments redevables.

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taux TEOM 34 communes	12.50 %	13 %	13 %	13 %	13 %	13 %	13 %	13 %	15.30 %
Taux TEOM 10 communes				9.45 %	9.53 %	9,53 %	15,30 %	15.30 %	15.30 %
Village Normandy Garden	18 %	18 %	18 %	18 %	18 %	18 %	18 %	18 %	18 %

Les taux TEOM sont alors calculés en fonction des bases d'imposition selon la formule suivante :
TEOM perçue = Bases d'imposition x Taux de TEOM

Coût aidé

Le coût aidé est l'ensemble des charges, notamment de structure, de collecte et de transport, moins les produits industriels (vente de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers), les soutiens des organismes agréés pour la gestion des déchets issus de produits relevant des dispositions de l'article L.541-10 du code de l'environnement et les aides publiques.

Les coûts concernant les flux « ordures ménagères », « verre » et « emballages ménagers valorisables », sont déterminés à l'échelle des 44 communes, et les coûts des déchets de déchetterie ne concernent que les 36 communes rattachées à la déchetterie de Pont-l'évêque et au dépôt du Breuil en Auge.

	Coût aidé TTC (coûts complets – recettes industrielles, les soutiens et les aides)	Ordures ménagères	Verre	Emballages ménagers valorisables	Déchets de déchetteries
2023	Par tonne	135 €	62 €	897 €	86 €
	Par habitant	34 €	2 €	38 €	61 €
2022	Par tonne	262 €	44 €	694 €	83 €
	Par habitant	65 €	2 €	28 €	58 €
2021	par tonne	197 €	43 €	636 €	83 €
	par habitant	59 €	2 €	28 €	61 €
2020	par tonne	197 €	37 €	750 €	93 €
	par habitant	54 €	2 €	28 €	50 €

Fait à Pont l'Evêque, le 30/09/2024
Le président de la commission Environnement
Joël LEBRUN

A large circular graphic composed of two concentric white lines. Four white arrows are positioned at the top, bottom, left, and right of the circle, all pointing in a clockwise direction. The text is centered within this circle.

REUSSIR
ACCOMPLIR
PROGRESSER
CREER
ENSEMBLE

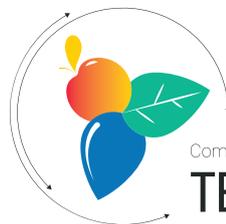
Communauté de Communes Terre d'Auge

9 Rue de l'Hippodrome
ZI de la Croix Brisée
14130 Pont l'Evêque

02 31 65 04 75
accueil@terredauge.fr

Du lundi au vendredi : 9h00 - 12h30 | 13h30 - 17h00

Plus d'infos www.terredauge.fr



Communauté de Communes

TERRE D'AUGE